



Nouvelle politique de déplacement :

A partir du 1 Avril 2010, tous les appels de service seront chargés selon un frais de base établie selon la région du client.

Ce frais inclura le déplacement, ainsi que le temps du technicien sur la route.

Rivière-du-Loup : Temps quand on part jusqu'au temps qu'on termine chez le client. 30 minutes minimum de travail chez le client

St-Modeste, St-Antonin, St-Arsène, Notre-Dame-du-Portage : 20.00\$

1 heure minimum de travail chez le client

*appel jumelé : 15.00\$ chacun, 30 minutes minimum de travail chez le client

l'Isle-Verte : 30.00\$ 1 heure minimum de travail chez le client

*appel jumelé : 20.00\$ chacun, 30 minutes minimum de travail chez le client

St-Éloi, Trois-Pistoles, St-Pascal : 55.00\$ 1 heure minimum de travail chez le client

*appel jumelé : 30.00\$ chacun, 30 minutes minimum de travail chez le client

*Le frais d'appel sera chargé plein prix lors d'un seul appel.

*Lorsque possible, les appels non urgentes seront jumelés.